

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE



Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	33	42

N° 102/2019

OBJET : Acquisition de terres agricoles sur la commune de Miremont

L'an deux mille dix-neuf et le 7 mai à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENZA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Jean-Claude BLANC, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Sabine PARACHE, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Dominique BLANCHOT donne procuration à M. Pascal BAYONI, M. Patrick CASTRO à M^{me} Annick MELINAT, M. Jean CHENIN à M^{me} Pierrette HENDRICK, M. Philippe FOURMENTIN à M^{me} Nadine BARRE, M^{me} Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M. René MARCHAND à M^{me} Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, M. Joël MASSACRIER à M^{me} Monique DUPRAT, M. Wilfrid PASQUET à M. Serge BAURENS, M. Bernard TISSEIRE à M. Serge DEMANGE.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER, René PACHER.

ABSENTS EXCUSES : Madame Nadia ESTANG, Messieurs Denis BEZIAT et Jean-Claude ROUANE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Sébastien VINCINI a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle la compétence développement économique de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain. Dans ce cadre, des opérations de création de lotissements à vocation d'accueil d'activités industrielles, artisanales et commerciales sont réalisées afin d'attirer de nouvelles activités ou permettre le développement d'activités existantes sur le territoire.

Il précise qu'à ce jour, l'ensemble des lots sont vendus ou en cours d'acquisition et qu'une forte demande d'acquisition de terrains de la part de différentes entreprises conduit la Communauté de Communes à faire une extension des zones industrielles.

Monsieur le Président indique de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain souhaite faire l'acquisition de terres agricoles suivantes sises à Bordeneuve 31190 Miremont et attenantes au lotissement Pompignal :

- 7 079 m² appartenant à Monsieur MIRANI Angelo : propriétés foncières non bâties cadastrées section F n°0248 et 0447 ;

- 2 328 m² appartenant à Monsieur DESCLAUX : propriété foncière non bâtie cadastrée section F n°0249.

Ces acquisitions permettraient un aménagement et une commercialisation de lots supplémentaires afin de répondre aux attentes des entreprises.

Le montant d'acquisition de ces parcelles serait de :

- 42 474 € HT (50 968,80 € TVA incluse) soit 6 € HT le m² (7,20 € TVA incluse) pour la parcelle acquise à Monsieur MIRANI,

- 11 640 € HT (13 968 € TVA incluse) soit 5 € HT le m² (6 € TVA incluse) pour la parcelle acquise à Monsieur DESCLAUX,

Soit un total de 54 114 € HT (64 936,80 € TVA incluse).

Monsieur le Président indique aux membres de l'assemblée qu'un avis des domaines estimant la valeur vénale des dites parcelles a été sollicité.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire l'acquisition de 7 079 m² de terre agricole (propriétés foncières non bâties cadastrées section F n°0248 et n°0447) sise Bordeneuve à Miremont et appartenant à Monsieur MIRANI Angelo au prix de 42 474 € HT (50 968.80 € TVA incluse), hors frais notarié ;

- **DECIDE** de faire l'acquisition de 2 328 m² de terre agricole (propriété foncière non bâtie cadastrée section F n°0249) sise Bordeneuve à Miremont et appartenant à Monsieur DESCLAUX au prix de 11 640 € HT (13 968 € TVA incluse), hors frais notariés.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les deux actes d'acquisition en l'étude de Maître BOYREAU, Notaire à Auterive, ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette acquisition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les demandes d'autorisations d'urbanismes pour les futurs travaux d'aménagement.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS

